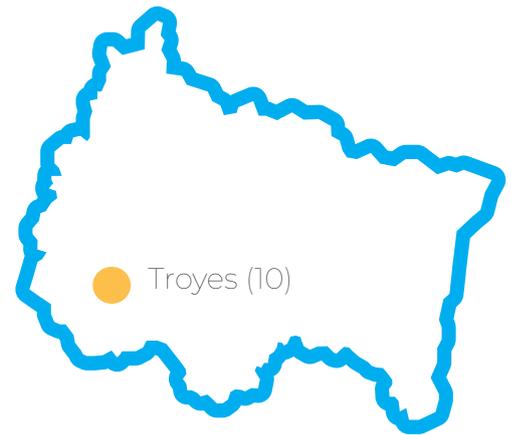


2023

Les histoires engagées de l'ESS



Fabrice Provin, un Entrepreneur Solidaire d'Utilité Sociale !



Le service rendu comme principal objectif

L'histoire de Fabrice commence peut-être comme la vôtre... Dès 12 ans, le tricasse parcourt son quartier aux côtés de sa mère pour apporter aide et soutien aux personnes âgées : livraison de journaux, médicaments, courses. « Après l'école et les mercredis, je prenais mon vélo avec mon petit planning d'entrepreneur et j'aimais rendre service aux « mamies » en leur rapportant le pain, le journal et en leur tenant compagnie. En 6ème, ma professeure ne comprenait pas pourquoi mon agenda était aussi rempli mais je notais tous mes rendez-vous de façon à n'oublier aucune des courses. ».

Avec un BAC G2 en poche et un DUT Gestion des Entreprises et Administrations, il suit des études d'expert-comptable et accorde moins de temps à rendre service aux grands-mères. Si elles reprochent ses absences, c'est aussi parce que Fabrice a la fibre sociale : bienveillant, le sens du contact, souriant, il apporte bien plus que le pain mais la chaleur et le réconfort dont elles ont besoin.

Il réalise à quel point ses visites sont importantes pour les personnes âgées.

Avec son âme d'entrepreneur, il décide à 19 ans de créer une entreprise d'aide à domicile avec sa belle-sœur. « On a le sens de l'entrepreneuriat dans la famille ; mon frère avait déjà créé son entreprise de transport en contractant des crédits ».

Age d'Or Service ouvrira sa première agence en 1990 et connaîtra une véritable expansion.

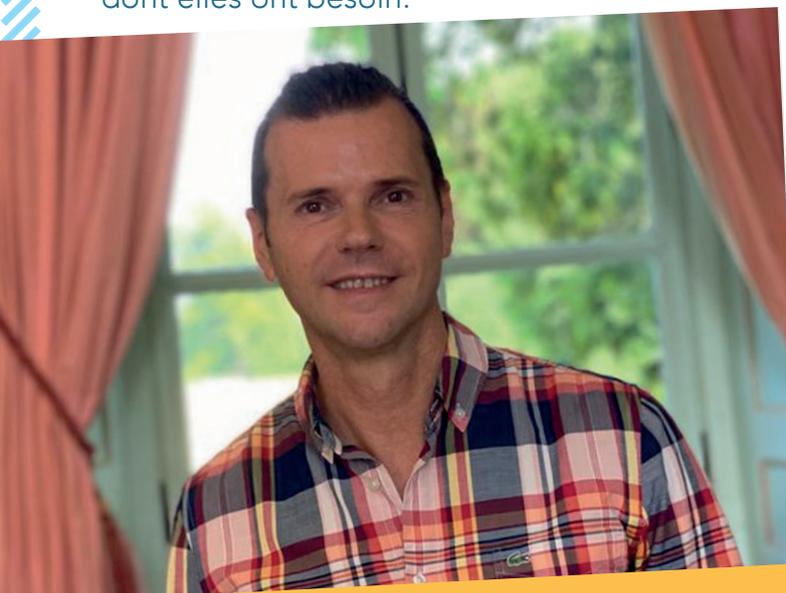
Une vie au service d'autrui

En 2002, Fabrice Provin achète un château abandonné à Bignicourt-sur-Saulx près de Vitry-le-François dans la Marne. Encore une histoire de cœur ! Il se lance le défi de restaurer cette demeure historique et ouvre des chambres d'hôtes. Pour autant, il n'est pas satisfait. « J'accueillais des touristes exigeants et je n'avais pas l'impression d'offrir un moment de bonheur. Jusqu'au jour où je reçois un couple américain qui traverse un coup dur en famille et me remercie, les larmes aux yeux, pour ce moment de répit et de rêve. ».

CHIFFRES CLES

Nombre d'emploi : 7 collaborateurs
Chiffre d'affaires : 730 000 €

Contact :
Relais du Bien Etre
03 25 80 36 02- sejours@relaisdubienetre.com
58, Boulevard Gambetta 10000 Troyes
www.relaisdubienetre.com





Fabrice connaît alors la destinée du château. Il parle de son projet à son partenaire historique l'AG2R La Mondiale qui lui accorde sa confiance. Il souhaite accompagner les personnes fragilisées par le deuil ou la maladie et les aidants familiaux et crée « le relais du bien-être ». « On va se spécialiser dans les thérapies qui vont aider les participants à vraiment se ressourcer et repartir du bon pied ».

En 2015, il réalise trois séjours, puis trente en 2019. Il prend contact avec d'autres propriétaires de châteaux qui sont séduits par l'idée. Les séjours se multiplient dans l'Aube, les Ardennes, la Haute-Marne et la Meuse. « Pour les aidants, nous faisons intervenir une sophrologue pour gérer le côté émotionnel. Nous proposons de la gymnastique adaptée, deux massages, de la réflexologie plantaire et shiatsu. Pour l'après cancer, nous faisons aussi appel à une socio-esthéticienne qui travaille sur l'image de soi. Il ne s'agit pas de vendre des séjours mais d'aider à la reconstruction après une période douloureuse ». Les séjours sont complètement gratuits pour les bénéficiaires car l'entreprise cherche les financements auprès des caisses de retraite, les mutuelles, le département ou l'ANCV (agence nationale des chèques vacances) qui a reconnu l'initiative et finance une partie du séjour des participants.

Le Relais du Bien-être est aujourd'hui une SAS, entreprise commerciale de l'ESS, agréée ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale). « Personnellement, l'aspect financier n'a jamais été un critère de réussite et d'épanouissement. Notre moteur, c'est notre passion. Nous sommes ani-

més avant tout par le souhait de rendre heureux et aussi par les postes que nous créons »

Le caractère humain lié à l'activité ne suffit pas à lui seul pour obtenir l'agrément ESUS, il faut aussi démontrer que l'utilité sociale poursuivie a un impact sur le compte de résultat de l'entreprise et avoir une politique de rémunération répondant à certaines conditions. « Il a fallu retranscrire notre esprit de travail et nos valeurs dans nos statuts. Nous avons travaillé ensemble nos statuts qui ont été validés par un juriste. L'agrément ESUS est une garantie pour le public du sérieux de la démarche de notre entreprise. »

ESUS, MODE D'EMPLOI

L'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) permet d'orienter le modèle économique vers la recherche d'impact social. Dans chaque département, un conseiller DEETS apporte un appui à l'entreprise demandeuse pour bien comprendre le critère d'utilité sociale.

Une entreprise peut demander l'agrément ESUS pour voir son utilité sociale reconnue par l'Etat et la société, attirer des investisseurs au capital de l'entreprise qui pourront bénéficier de réduction d'impôts, avoir accès à l'épargne solidaire et notamment l'épargne salariale solidaire.

Les entreprises de l'ESS (association, coopérative, mutuelle, fondation, société commerciale de l'ESS) peuvent franchir un palier supplémentaire en demandant l'agrément ESUS. Certaines entreprises de l'ESS bénéficient de plein droit de l'agrément ESUS et de ses avantages. Les activités d'utilité sociale doivent représenter au moins 66% des charges des activités reprises au compte de résultat. L'agrément, délivré pour 5 ans, est renouvelable.

Liens utiles :

[BPI France : quelle structure juridique pour entreprendre dans l'ESS](#)

[Place des entreprises loi relative à l'ESS](#)

*Propos recueillis par Stéphanie Chenet auprès de Fabrice Provin @mars2023
Crédit photo : Fabrice Provin